

PREX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 14 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, les frais posts en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Étienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, 15, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 25

ROUBAIX, LE 5 MARS 1887

UN MILLION DE NOUVEAUX MÉDAILLES

Le droit de pétition figure au nombre des conquêtes de 1789, et s'il est dépourvu de toute efficacité pratique, il n'en fait pas moins le bonheur de quelques oasis qui croient exercer leur part de souveraineté nationale, en adressant à la Chambre leurs vœux et leurs élucubrations. C'est à tort, du reste, que l'on considère le droit de pétition comme une innovation moderne. Le droit de demander à toujours existait, parallèlement au droit de refuser; c'est le droit d'obtenir qui serait le véritable progrès. Au milieu des pétitions rapportées dernièrement à la Chambre, il en figure une qui vaut la peine d'être signalée. Un certain nombre de sociétés de secours mutuels sollicitent pour leurs membres le droit de porter, en tous lieux, les médailles d'honneur qui leur sont décernées comme sociétés d'élite. A une époque où les sociétés de secours mutuels étaient patronnées par le pouvoir en 1858, un décret impérial autorisa le port de ces médailles suspendues à un ruban noir liseré de bleu. Dans l'intérieur de l'édifice où la Société se réunira en vertu de convocations régulières. C'était donner une suffisante satisfaction à la vanité. Mais aujourd'hui, ce n'est pas assez. La démocratie a besoin de distinctions extérieures. Le rapporteur conclut à la réforme du décret de 1858, à la concession du droit de porter la médaille en tout temps et en tous lieux, et au renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur pour qu'il fasse le nécessaire. Entre décorés et médailles autorisés à porter leurs insignes, on compte déjà trois cents mille citoyens français; avec la réforme projetée, ceux-ci seront un million, car aussitôt les médailles d'honneur des Sociétés de secours mutuels seront recherchées à l'instar de la croix de Malte. Nous voilà loin du temps où un général de la garde nationale, — Clément Thomas — qualifiait la croix d'honneur, — la classique étoile des braves, — de hochet de la vanité. La démocratie évolue et se transforme.

POIGNÉE DE SCANDALES Il y a un an, le préfet de l'Eure, M. Barrère, était assassiné en chemin de fer. On lui fit de splendides funérailles, mais on ne le vit pas. Par qui avait-il été tué, et pourquoi? Il y avait eu des scandales à découvrir; le silence des magistrats instructeurs et l'impunité donnée des coupables sauront pour cette fois la dignité compromise... Est-ce que la mort de Gambetta lui aussi, ne reste pas un mystère pour l'histoire? Les odeurs du bouillonnement des drames d'alcôve auraient menacé d'amoindrir le prestige du grand homme. Après les folies tyranniques de la défense nationale, on avait bien pu, au nom d'ordre de la franc-maçonnerie et au lendemain du mémorable concert de Locarno, retirer Gambetta de son mouleux asile de Saint-Sébastien pour le hisser une seconde fois au faite du pouvoir; mais lui mort et bien mort, on lui refusa la justice en lui décernant l'apothéose. Cela ressemblait davantage aux empereurs romains, qui se hâtaient de déifier le prédecesseur un an après sa mort, soudeuse par eux-mêmes, venant d'égorger. Aujourd'hui, pour ce de Molen, qui avait été un des sous-préfets de M. Barrère, et qui vient de

passer devant la cour d'assises de Dijon pour tentative d'assassinat sa femme dans les rues de cette ville, la bien faite à laisser faire les poursuites. Il est, le sang avait coulé en plein jour; le public attendait avec une victime s'affaisier sur le trottoir; les intéressés avaient exigé une réparation, et le ministère, quoiqu'il en eût, ne s'était pas senti l'audace de billonner le tribunal. Le sang cette fois-ci au moins, a laissé voir l'écume qui monte et la boue qui fermente. On écoute dans l'ombre les préfets qui, comme l'illustre Faure en l'Ardeche, n'ont qu'un casier de crimes correctionnels ou de la plus admissible collection de saisies et de procès, ou bien ceux qui, comme l'illustre André de Trémontela, de l'Aveyron, n'ont encore vu que le Trésor et les contribuables, et n'ont pas encore gagné, en dévalisant les diligences sur les grandes routes, le droit de concourir pour la pension du Deux-Décembre. De ces préfets-là, le pouvoir monte tout un casier, de l'autre côté de la Seine, qui existe cependant si complet, n'est ouvert ni au public ni aux gendarmes, contenus nous d'étudier le spécimen qu'on a laissé, malgré soi et comme par hasard, traîner sur un banc de cour d'assises.

De Molen a trente-quatre ans. Vivier était républicain convaincu, il entre dans l'administration. Ne content de rien, il la quitte pour viser plus haut. En 1861, il brigue un siège de député, que les électeurs de l'Eure lui refusent et qui lui préfèrent donner à un conservateur, M. Louis Passy. L'entrepreneur de rentrer dans les préfectures. Lui qui connaît le monde et qui sait que plus d'un place s'y achète, il traite avec une agence vénère que dirigent deux escrocs, Buret et Souffry. Ceci, c'est l'instruction qui est obligée de le constater. Il leur donne donc 17,000 fr. pour obtenir par leur intermédiaire cette place qui convoite. Il ne l'obtient pas, mais entretemps il fait un mariage d'argent. Il a que sa terre de Turocy, criblée d'hyphothèques et qui obtient la main de Mlle Chantard, qui lui apportait une dot de 300,000 francs en capital, plus une rente de 12,000 fr. par an que la famille s'engage à servir. Il se refuse à payer les plus inavouables de toutes les dettes. Alors, à bout de patience, la malheureuse jeune fille qu'on lui a jetée en pâture, veut demander la séparation de corps. Le mariage bien comme, mais il veut garder l'argent on ce qui en reste. C'est alors qu'il imagine tout un système de menaces, pour amener Molen à abandonner son projet, tout un schéma de colomnies, pour le perdre moralement et lui enlever la seule chose qu'il n'ait pas encore pu lui prendre, c'est-à-dire l'honneur et le relief de la vertu. Le sénateur républicain Nizard s'interpose d'abord pour éviter le scandale qui est dans l'air; puis, de Molen, pour donner le change à l'opinion, demande le divorce, en accusant sa femme de turpitudes dont elle ignore jusqu'à son nom.

C'est que l'affaire de Dijon n'est pas la seule. Molen la préfète Comollet, fille de M. Tiranon, gouverneur général de l'Algérie, plaideit en même temps contre son mari, préfet des Deux-Sèvres, devant le tribunal de Niort, qui a donné gain de cause à l'épouse outragée. Tout à côté de Niort, dans la Vendée, la Cour d'assises vient de se séparer sans avoir aucune affaire à juger. Eh bien, lorsque la moralité de ces chrétiens populistes du Poitou, du Bocage et de la Vendée condamnait les tribunaux criminels de l'Etat, on ne peut pas passer les préfets de la République opportuniste s'imaginent que c'est à eux qu'il incombe de distraire les loisirs dérobés de la justice? C'est parce que qu'on lui refuse la justice qu'il essaie de se la rendre. C'est parce que les lois ne le protègent plus, qu'il se déchire avec la pointe de son stylog. C'est à ces magistrats qu'il en veut, aux magistrats qui ont obéi à des hautes inavouables, se sont transformés en valets de bourgeois venant, à eux, et désespérés, l'un, allié de venance, il s'est dit qu'il travaillait à des hommes, ne serait-ce que pour établir qu'ils étaient des scélérats. Comment voilà un département français où les tribunaux sont des cavernes de brigands, où les magistrats constituent un clan jugeant l'autre clan, où les attributs de la justice servent à ruiner, à piller, à assassiner ses adversaires politiques, et où les plaideurs doivent faire appel, non à la Cour, mais à leurs fustils! Et, afin de donner une idée de ce que c'est que les tribunaux dans ce pays-là, nous relevons une fois de plus les noms des magistrats qui les composent, par exemple dans le ressort de Bastia :

LA JUSTICE C'est le titre d'un article de M. de Cassagnac, dont voici les principaux passages : « Il a fallu l'abbé Landri. Il a fallu qu'un homme se jetât dans les montagnes, suivi d'une bande d'indigènes, et que le général de la République de la ville de Sartene pour que l'opinion publique s'éveille et demandât attentivement ce qui se passait en Corse. « Car tous les décrets donnés par les feuilles officielles sont faux et mensongers. « La troupe de Landri n'est pas la moins du monde dispersée, comme on avait voulu le faire croire et le gouvernement a dû rapidement envoyer trois cents soldats à Sartene, qui gardaient déjà trente escadrons. « On se fera croire qu'on a embellies qu'on envoie trois cents soldats à Sartene pour l'unique plaisir de commander. « Donc en 1877, sous le régime bienfaisant de la République, ce que le gouvernement venait, parait-il, pour compenser les dégâts de la monarchie, et ramener l'âge d'or, alors que l'on nous convie aux exemples des dévotionnels, que les mots de liberté, égalité, fraternité, éclatent au frontispice de tous les monuments, il devient nécessaire soudainement de mettre une sous-préfecture de France à l'abri d'un audacieux coup de main ? « Et c'est plus qu'une rébellion, c'est une révolte à main armée. « Et dans quel but ? « Ce fût lutté à l'intention de renouveler des exploits fameux, quoique de formes diverses ? « Non. « Il ne rêve ni les succès, de Fra-Diavolo auprès des belles anglaises égarées dans la montagne et il ne médite aucune tentative de restauration dynastique. « Ce n'est pas pour l'argent, ce n'est point pour la politique, ce n'est même point pour la religion que cet homme s'est levé, bravant les lois et prêt à verser le sang. « Les mobiles qui l'ont guidé sont d'une autre nature. « C'est parce qu'on lui refuse la justice qu'il essaie de se la rendre. « C'est parce que les lois ne le protègent plus, qu'il se déchire avec la pointe de son stylog. « C'est à ces magistrats qu'il en veut, aux magistrats qui ont obéi à des hautes inavouables, se sont transformés en valets de bourgeois venant, à eux, et désespérés, l'un, allié de venance, il s'est dit qu'il travaillait à des hommes, ne serait-ce que pour établir qu'ils étaient des scélérats. « Comment voilà un département français où les tribunaux sont des cavernes de brigands, où les magistrats constituent un clan jugeant l'autre clan, où les attributs de la justice servent à ruiner, à piller, à assassiner ses adversaires politiques, et où les plaideurs doivent faire appel, non à la Cour, mais à leurs fustils! « Et, afin de donner une idée de ce que c'est que les tribunaux dans ce pays-là, nous relevons une fois de plus les noms des magistrats qui les composent, par exemple dans le ressort de Bastia :

Le pain et le gagne-pain En ce moment, aucun de ceux qui ont étudié de près l'état de nos campagnes ne saurait soutenir que la culture du blé soit restée rémunératrice, ou dit que la réclamation vient des grands propriétaires; cela a pu être, soutenable au début; mais les fermiers s'y sont associés, et puis les ouvriers de la ferme.

Tout ce monde qui, sans exagération aucune, dépasse la moitié de la population française, ne voit plus de moyen de mettre les deux bouts ensemble. Il a affaire à des concurrents qui rompent tout les a priori de la loi de l'offre et de la demande, car elles viennent de pays neufs où la production est presque illimitée et la consommation relativement insignifiante. Dans les contrées où la culture des céréales est le fond réel de la culture, en dehors des compensations d'un élevage particulièrement avantageux il ne s'agit plus d'une diminution des fermages, quelques dégringolades que l'on suppose, on s'est demandé plus d'une fois si quelqu'un se chargerait d'exploiter certaines terres sans subvention. Il y a donc une première question qui se pose : Méritent-elles sans avoir été ruinées entièrement par une transition redoutable, la France peut-elle sans elle renoncer à cette maîtrise de son pain et se mettre à la merci des bleds du Far-West américain, de l'Amérique du Nord, qui existe cependant si complet, n'est ouvert ni au public ni aux gendarmes, contenus nous d'étudier le spécimen qu'on a laissé, malgré soi et comme par hasard, traîner sur un banc de cour d'assises.

« C'est le titre d'un article de M. de Cassagnac, dont voici les principaux passages : « Il a fallu l'abbé Landri. Il a fallu qu'un homme se jetât dans les montagnes, suivi d'une bande d'indigènes, et que le général de la République de la ville de Sartene pour que l'opinion publique s'éveille et demandât attentivement ce qui se passait en Corse. « Car tous les décrets donnés par les feuilles officielles sont faux et mensongers. « La troupe de Landri n'est pas la moins du monde dispersée, comme on avait voulu le faire croire et le gouvernement a dû rapidement envoyer trois cents soldats à Sartene, qui gardaient déjà trente escadrons. « On se fera croire qu'on a embellies qu'on envoie trois cents soldats à Sartene pour l'unique plaisir de commander. « Donc en 1877, sous le régime bienfaisant de la République, ce que le gouvernement venait, parait-il, pour compenser les dégâts de la monarchie, et ramener l'âge d'or, alors que l'on nous convie aux exemples des dévotionnels, que les mots de liberté, égalité, fraternité, éclatent au frontispice de tous les monuments, il devient nécessaire soudainement de mettre une sous-préfecture de France à l'abri d'un audacieux coup de main ? « Et c'est plus qu'une rébellion, c'est une révolte à main armée. « Et dans quel but ? « Ce fût lutté à l'intention de renouveler des exploits fameux, quoique de formes diverses ? « Non. « Il ne rêve ni les succès, de Fra-Diavolo auprès des belles anglaises égarées dans la montagne et il ne médite aucune tentative de restauration dynastique. « Ce n'est pas pour l'argent, ce n'est point pour la politique, ce n'est même point pour la religion que cet homme s'est levé, bravant les lois et prêt à verser le sang. « Les mobiles qui l'ont guidé sont d'une autre nature. « C'est parce qu'on lui refuse la justice qu'il essaie de se la rendre. « C'est parce que les lois ne le protègent plus, qu'il se déchire avec la pointe de son stylog. « C'est à ces magistrats qu'il en veut, aux magistrats qui ont obéi à des hautes inavouables, se sont transformés en valets de bourgeois venant, à eux, et désespérés, l'un, allié de venance, il s'est dit qu'il travaillait à des hommes, ne serait-ce que pour établir qu'ils étaient des scélérats. « Comment voilà un département français où les tribunaux sont des cavernes de brigands, où les magistrats constituent un clan jugeant l'autre clan, où les attributs de la justice servent à ruiner, à piller, à assassiner ses adversaires politiques, et où les plaideurs doivent faire appel, non à la Cour, mais à leurs fustils! « Et, afin de donner une idée de ce que c'est que les tribunaux dans ce pays-là, nous relevons une fois de plus les noms des magistrats qui les composent, par exemple dans le ressort de Bastia :

LE R. P. BECKX Le général des jésuites vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-trois ans, dans l'humble maison de Fiesole, en Toscane, où depuis l'expulsion de Rome en 1870, s'est retiré le gouvernement de l'Ordre. Pendant trente-trois ans, le R. P. Beckx a exercé ses hautes fonctions, il y a trois ans seulement, le pape a confirmé la nomination du condottiere qui succède aujourd'hui à l'illustre défunt, le R. P. Anderley. La vie du R. P. Beckx a été féconde pour sa Compagnie. Il est né à Fiesole, en 1813, et fut admis dans l'Ordre des jésuites dès les premiers années de sa jeunesse. Il demeura peu de temps dans sa patrie et il dut le conseil intime du prince d'Anhalt, récemment converti au catholicisme, de venir à Vienne, où les talents de R. P. Beckx se révélèrent en leur entier, lorsqu'il fut élu procureur pour l'Autriche. Chassé de ses compagnons en 1857, il retourna dans la Belgique, où il fut nommé directeur de l'école des jésuites de Fiesole, auprès de Cologne. En cette longue période, le R. P. Beckx assista à bien des triomphes et à bien des épreuves de l'Eglise. La Compagnie eut sa part des uns et des autres. Il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

UN DÉPUTÉ ALIÉ. On lit dans la Lanterne : « Depuis déjà plus d'un an, un député de Paris, M. le docteur Villeneuve, frappé d'aliénation mentale, a cessé de pouvoir remplir le mandat qui lui a été confié. « Pour autant mesure n'a été prise — et on nous assure que le gouvernement ne croit pas pouvoir se passer de lui — pour lui faire subir un remplacement de M. le docteur Villeneuve. « Il parait que la folie, constatée, incurable, n'a pas encore disparu pour lui. « Mêmes la jurisprudence parlementaire, assure-t-on, ne permet pas à un député devenu fou de donner son mandat de députation. « Si l'on est vraiment ainsi, nous nous demandons pourquoi le gouvernement n'a pas déjà présenté devant la Chambre un projet de loi pour modifier une situation peu digne et pour corriger une jurisprudence qui touche à l'insanité. »

L'affaire Peyramont On lit dans l'Économiste : « On annonce que l'affaire de M. Rigoudard dit Peyramont, directeur de la Revue, a été soumise à la chambre des mises en accusation et que celle-ci a ordonné le renvoi de M. Peyramont devant la cour d'assises. »

Un fait significatif Madrid, 5 mars. — Les tribus marocaines des environs de Cabojador ont fait prisonnier M. Camille Bauls qui voyageait avec une mission commerciale.

Nouvelles arrestations de socialistes en Allemagne Le Solci a reçu de Berlin, la dépêche suivante : « A Posen de nouvelles perquisitions de nouvelles arrestations ont lieu. Trois socialistes polonais ont encore été incarcérés. Il y a actuellement onze en prison. « Les pressés socialistes semblent à celui qui s'est d'abord réconforté de leur pour de Francfort aura lieu prochainement à Posen. »

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

LE GÉNÉRALAT En 1853, il succéda au P. Roothan, général des jésuites, et résida au Collège romain jusqu'en 1870. Alors, il fut nommé directeur de l'Institut de Pie IX et contribua à l'établissement de l'Unité liturgique et à la proclamation du dogme de l'infalibilité doctrinale du pape romain. Pie IX avait une confiance absolue en lui, et lui confia la nécessité d'unir plus étroitement les confrères de l'Eglise à leur pasteur suprême et de fortifier l'autorité du chef, au moment où la révolution, devenue cosmopolite comme l'Eglise, le menaçait de toutes parts. On peut dire que si, au début de ce siècle, la papauté prévoyante avait rétabli en faveur de l'Ordre prescrit par Clément XIV, et le Pape des Philippines, jésuite, le régime de Pie IX n'eût pu atteindre en leur plénitude les résultats qui permettent à l'Eglise d'affronter aujourd'hui des assauts et des perils inconnus des autres siècles. Le R. P. Beckx vit sa vaillante armée chassée et dispersée de son pays natal, et se vit obligé de sous sa protection le Collège romain, devenu le Collège germanique, pour que les jésuites romains continuellement à répandre, avec l'éclair que l'on sait, le flambeau de la théologie dans les contrées de l'Eglise. Le collège de Mandragone, près Fiesole, le plus beau qui soit peut-être au monde, n'a été épargné que grâce à la générosité du prince Borghese.

L'INFLUENCE DES JÉSUITES On exagère, d'ailleurs, singulièrement la puissance de ces instituteurs incomparables. Le fantôme du jésuite classique, de robe courte ou de robe longue, du jésuite suivant Eugène Sien, a banté vairement le cerveau de MM. Villemain, Raspail ou Paul Bert, du moins avant que la politique coloniale l'ait converti. L'influence de l'Ordre ne s'exerce plus guère que sur des jeunes gens ou de rares familles. La franc-maçonnerie a pris leur place dans la direction des âmes gouvernamentales. Cependant les jésuites, même prosaïques, gardent encore et malgré tout le rang d'un corps d'élite dans la milice de l'Eglise. Ils sont organisés à la moderne. Ils agissent plus spécialement sur ce Tiers-Etat qui, suivant le vœu de l'abbé Sieyès, est devenu le tout. N'est pas jésuite ou élève de jésuite qui veut. L'Ordre se recrute et enseigne dans les classes dirigeantes. Il laisse au frère de la doctrine chrétienne l'enseignement du peuple, aux capucins ou aux franciscains l'apostolat des ignorants, aux bénédictins la haute science abstraite. Il se réserve de diriger les gens du monde, les esprits cultivés. C'est un préjugé dont il se réserve le labour, première fois, depuis qu'il existe des institutions, une autre fois, non pas contre la forme du gouvernement, non pas pour une croyance religieuse, non pas pour un intérêt personnel, mais contre la prostitution de la loi. Paul de CASSAGNAC.

L'INFLUENCE DES JÉSUITES On exagère, d'ailleurs, singulièrement la puissance de ces instituteurs incomparables. Le fantôme du jésuite classique, de robe courte ou de robe longue, du jésuite suivant Eugène Sien, a banté vairement le cerveau de MM. Villemain, Raspail ou Paul Bert, du moins avant que la politique coloniale l'ait converti. L'influence de l'Ordre ne s'exerce plus guère que sur des jeunes gens ou de rares familles. La franc-maçonnerie a pris leur place dans la direction des âmes gouvernamentales. Cependant les jésuites, même prosaïques, gardent encore et malgré tout le rang d'un corps d'élite dans la milice de l'Eglise. Ils sont organisés à la moderne. Ils agissent plus spécialement sur ce Tiers-Etat qui, suivant le vœu de l'abbé Sieyès, est devenu le tout. N'est pas jésuite ou élève de jésuite qui veut. L'Ordre se recrute et enseigne dans les classes dirigeantes. Il laisse au frère de la doctrine chrétienne l'enseignement du peuple, aux capucins ou aux franciscains l'apostolat des ignorants, aux bénédictins la haute science abstraite. Il se réserve de diriger les gens du monde, les esprits cultivés. C'est un préjugé dont il se réserve le labour, première fois, depuis qu'il existe des institutions, une autre fois, non pas contre la forme du gouvernement, non pas pour une croyance religieuse, non pas pour un intérêt personnel, mais contre la prostitution de la loi. Paul de CASSAGNAC.

L'INFLUENCE DES JÉSUITES On exagère, d'ailleurs, singulièrement la puissance de ces instituteurs incomparables. Le fantôme du jésuite classique, de robe courte ou de robe longue, du jésuite suivant Eugène Sien, a banté vairement le cerveau de MM. Villemain, Raspail ou Paul Bert, du moins avant que la politique coloniale l'ait converti. L'influence de l'Ordre ne s'exerce plus guère que sur des jeunes gens ou de rares familles. La franc-maçonnerie a pris leur place dans la direction des âmes gouvernamentales. Cependant les jésuites, même prosaïques, gardent encore et malgré tout le rang d'un corps d'élite dans la milice de l'Eglise. Ils sont organisés à la moderne. Ils agissent plus spécialement sur ce Tiers-Etat qui, suivant le vœu de l'abbé Sieyès, est devenu le tout. N'est pas jésuite ou élève de jésuite qui veut. L'Ordre se recrute et enseigne dans les classes dirigeantes. Il laisse au frère de la doctrine chrétienne l'enseignement du peuple, aux capucins ou aux franciscains l'apostolat des ignorants, aux bénédictins la haute science abstraite. Il se réserve de diriger les gens du monde, les esprits cultivés. C'est un préjugé dont il se réserve le labour, première fois, depuis qu'il existe des institutions, une autre fois, non pas contre la forme du gouvernement, non pas pour une croyance religieuse, non pas pour un intérêt personnel, mais contre la prostitution de la loi. Paul de CASSAGNAC.

L'INFLUENCE DES JÉSUITES On exagère, d'ailleurs, singulièrement la puissance de ces instituteurs incomparables. Le fantôme du jésuite classique, de robe courte ou de robe longue, du jésuite suivant Eugène Sien, a banté vairement le cerveau de MM. Villemain, Raspail ou Paul Bert, du moins avant que la politique coloniale l'ait converti. L'influence de l'Ordre ne s'exerce plus guère que sur des jeunes gens ou de rares familles. La franc-maçonnerie a pris leur place dans la direction des âmes gouvernamentales. Cependant les jésuites, même prosaïques, gardent encore et malgré tout le rang d'un corps d'élite dans la milice de l'Eglise. Ils sont organisés à la moderne. Ils agissent plus spécialement sur ce Tiers-Etat qui, suivant le vœu de l'abbé Sieyès, est devenu le tout. N'est pas jésuite ou élève de jésuite qui veut. L'Ordre se recrute et enseigne dans les classes dirigeantes. Il laisse au frère de la doctrine chrétienne l'enseignement du peuple, aux capucins ou aux franciscains l'apostolat des ignorants, aux bénédictins la haute science abstraite. Il se réserve de diriger les gens du monde, les esprits cultivés. C'est un préjugé dont il se réserve le labour, première fois, depuis qu'il existe des institutions, une autre fois, non pas contre la forme du gouvernement, non pas pour une croyance religieuse, non pas pour un intérêt personnel, mais contre la prostitution de la loi. Paul de CASSAGNAC.

L'INFLUENCE DES JÉSUITES On exagère, d'ailleurs,